



Expansion territoriale et évolution administrative sous la dynastie « salomonienne »

Deresse Ayenachew

► Pour citer cette version :

Deresse Ayenachew. Expansion territoriale et évolution administrative sous la dynastie « salomonienne ». Samantha Kelly. A Companion to Medieval Ethiopia and Eritrea, Brill, pp. 57-85, 2020, 978-90-04-41943-8. 10.1163/9789004419582_004 . hal-03604247

HAL Id : hal-03604247

<https://hal.science/hal-03604247>

Soumis le 10 mars 2022

HAL est une archive multidisciplinaire en libre accès destinée au dépôt et à la diffusion de documents de recherche scientifique, publiés ou non. Ces documents peuvent provenir d'établissements d'enseignement et de recherche en France ou à l'étranger, ou de centres de recherche publics ou privés.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL** est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant d'établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, de laboratoires publics ou privés.



Diffusé sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modifications 4.0 International

La dynastie dite « salomonienne », fondée par Yəḱunno Amlak (1270-1285) en 1270, a régné sur le royaume chrétien jusqu'au milieu du XVI^e siècle, et bien plus longtemps encore. La longévité de cette dynastie est remarquable, et grâce en grande partie à la meilleure conservation des sources datant de la fin du XIII^e siècle, nous en savons beaucoup plus à son sujet que sur toute autre maison royale éthiopienne antique ou médiévale, chrétienne ou non. Il n'est donc pas surprenant que les chercheurs aient exploré un certain nombre de questions qui éclairent, directement ou indirectement, les facteurs ayant contribué à la capacité de la dynastie à se maintenir.

À cet égard, les pratiques successorales de la dynastie ont particulièrement retenu l'attention. Les rois de cette lignée pratiquaient la polygamie, et tous leurs fils, qu'ils soient issus d'épouses officielles ou de concubines, étaient éligibles à la succession au trône.¹ La pratique habituelle semblait être que le fils aîné succède au roi défunt. Si ce fils mourait sans héritier, la couronne passait alors à ses frères à tour de rôle, mais s'il avait régné pendant un certain temps et laissé des fils à lui, la couronne passait alors à ses fils, et non à ses frères. La ratification par le conseil royal rendait la succession officielle. Dans un système apparemment en place depuis le début de la dynastie salomonienne, les fils/frères « en surnombre » étaient maintenus en isolement sur l'une des montagnes au sommet plat de l'Amhara, l'Amba Gəṣān, appelée dans les documents contemporains le *Dābrā nāgāst* ou « Montagne des rois ». Bien qu'ils pussent y recevoir une éducation, cultiver la terre, voire se marier, ils ne pouvaient en sortir à moins d'être appelés à régner.² Ce système, sans doute destiné à maintenir un vivier d'héritiers masculins compétents tout en les empêchant de se livrer à des rébellions et à des coups d'État, facilita un certain nombre de successions sans heurts. Mais il n'était pas infaillible. Si le règne d'un roi était long, comme ce fut le cas pour Dawit II (1378/9-1412), il pouvait être contraint d'abdiquer en faveur d'un fils aîné déjà adulte ; des rivalités pouvaient se développer, voire de son vivant, entre ses différents fils, ou peut-être plutôt entre leurs mères souvent différentes, leurs proches et d'autres fonctionnaires alliés à eux, qui n'étaient pas cloîtrés à Amba Gəṣān.³ Ces manœuvres pour la succession, voire des renversements possibles, sont bien attestées pour un autre long règne, celui de Zār'a Ya'əqob (1434-1468), qui fit exécuter plusieurs de ses fils, ainsi que leurs mères, pour complots (réels ou supposés) contre son trône. Mais les situations les plus instables survenaient lorsqu'un roi laissait un fils très jeune comme héritier. Comme l'a observé Tadesse Tamrat, les fonctionnaires qui avaient fait carrière sous le règne du père défunt du jeune héritier étaient déterminés à maintenir cette lignée spécifique, et donc la succession du jeune héritier (voire du nourrisson), tandis que les frères du roi défunt, considérant que le royaume était de fait entre les mains des fonctionnaires plutôt que d'un véritable membre de la lignée, estimaient que leurs propres droits avaient été abrogés. Une telle situation s'est produite au moins trois fois entre la fin du XIII^e et le XV^e siècle, et de graves luttes pour le trône, allant jusqu'à la guerre civile, ont

1 Pour la polygamie royale, voir l'essai de Margaux Herman dans cet ouvrage.

2 Tadesse Tamrat, *Church and State in Ethiopia, 1270-1527* (Oxford, 1972), 279-290 ; idem, « Problèmes de succession royale en Éthiopie au XV^e siècle : présentation des documents », dans *IV Congresso Internazionale di Studi Etiopici* (Rome, 2-4 avril 1972), éd. Enrico Cerulli, 2 vol. (Rome, 1974), 1 : 501-535, p. 533-534 ; Haile Gabriel Dagne, « Amba Gəṣān », dans *EAE* 1 (2003) : 220-221.

3 Outre les ouvrages cités dans la note 2 ci-dessus, voir Marie-Laure Derat, « “Ne cherchez pas un autre roi, celui que Dieu ne vous a pas donné” : Questions sur l'accession au trône de Zār'a Ya'əqob (1434-1468) », *Journal of Early Modern History* 8, 3-4 (2004) : 210-228.

le résultat.⁴ Peut-être en réponse aux dangers de cette éventualité, un conseil de trois personnes fut institué, avec succès, pour le jeune ʿĪskāndər à la fin du XVe siècle, puis à nouveau pour Ləbna Dəngəl, alors mineur, au début du XVIe.⁵

De tels défis, émanant de la famille royale élargie et des élites qui lui étaient alliées, pouvaient inciter les rois à réaffirmer leur droit divin de régner. Comme l’a déclaré Zār’a Ya’əqob : « Ô peuple d’Éthiopie, ne cherchez pas un autre (roi) que Dieu ne vous a pas donné, mais obéissez à celui qu’Il vous désigne comme roi à différentes époques... [et] suivez-le en vous conduisant bien. »⁶ Une motivation plus durable pour la légitimation était la nécessité de s’assurer la loyauté première des sujets et de les unir dans une cause commune contre les ennemis du royaume. Pour les Salomonides, comme pour la plupart des dynasties régnantes, cela a donné naissance à une idéologie royale exprimée à travers des textes et mise en œuvre lors de cérémonies. À l’instar des pratiques de succession, ce sujet a lui aussi attiré l’attention des chercheurs au cours des dernières décennies. L’expression classique de l’idéologie royale de la dynastie est celle consacrée dans le *Kəbrä nəgäšt* (« Gloire [ou Noblesse] des rois »). Cet ouvrage renforçait l’autorité de la dynastie régnante en affirmant sa descendance des rois bibliques

David et Salomon. Le récit biblique de la visite de la reine de Saba à la cour de Salomon, ici appelée Makedda et identifiée comme la reine d’Éthiopie, aboutit à la naissance d’un fils, Mənilək. Élevé en Éthiopie, il retourne en Israël où il est reconnu par Salomon, oint (sous le nom de couronne de David, Gə’əz *Dawit*), et invité à régner sur les Israélites, mais il choisit plutôt de régner en Éthiopie. De lui descend la lignée choisie de manière unique par Dieu pour régner sur l’Éthiopie à perpétuité, et par extension, son royaume devient la deuxième Terre promise.⁷ Selon son colophon, le *Kəbrä nəgäšt* a été traduit de l’arabe en gə’əz par un fonctionnaire dont on peut dater avec certitude l’activité sous le règne du roi ʿAmdä Şəyon (1314-1344), et bien que sa traduction ait pu être initialement commanditée pour alimenter les prétentions d’une maison royale rivale (comme nous le verrons ci-dessous), les rois de Cette dynastie a fait valoir ses revendications à son propre sujet.

On le constate dans d’autres ouvrages, de nature plus juridique ou cérémonielle, qui reflètent les idées contenues dans le *Kəbrä nəgäšt*. On en trouve de nombreux exemples dans un recueil connu sous le nom d’« Ordre du Royaume » (*Şər’atä māngäšt*), qui rassemble des ouvrages relatifs aux rituels et aux dignitaires de la cour royale et qui circulait souvent sous forme de manuscrits accompagnés du *Kəbrä nəgäšt* ou de chroniques royales. Le premier ouvrage du recueil, également intitulé « Ordre du Royaume », retrace l’origine de l’administration royale, ses fonctions et ses titulaires aux légendes de Mənilək et de ses compagnons. Le plus ancien manuscrit de cet ouvrage, datant du XVIIe siècle, affirme que celui-ci a été rédigé sous le règne d’ʿAmdä Şəyon, ce qui laisse supposer que ce règne a constitué un moment crucial dans la cristallisation de l’idéologie

4 Tadesse Tamrat, « Problems of Royal Succession », qui mentionne en particulier la période de cinq ans qui a suivi la mort de Yagba Şəyon (1285-1294), les quatre années qui ont suivi la mort de Yəşhaq (1430-1434), ainsi que le règne d’environ six mois du fils en bas âge d’ʿĪskāndər, ʿAmdä Şəyon II (1494).

5 Le conseil de régence d’ʿĪskāndər était composé de la reine mère et des plus hauts dignitaires ecclésiastiques et militaires de l’administration, les *‘aqqabe sä’at* et les *bəhtwäddäd*, dont il sera question ci-après. Sur la carrière d’Īleni et le rôle croissant de la reine mère en général, voir Margaux Herman, « Les reines en Éthiopie du XVe au XVIIe siècle. Épouses, mères de roi, “mère du royaume” » (thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2012), et son essai dans le présent ouvrage.

6 Getatchew Haile, éd. et trad., *The Epistle of Humanity of Emperor Zār’a Ya’əqob (Ṭomarä təsbə’t)*, 2 vol., CSCO 522-523, SAe 95-96 (Louvain, 1991), vol. 1 (texte), p. 62-63.

7 Cet ouvrage a été traduit par Ernest Alfred Wallis Budge, **La reine de Saba et son fils unique Menyelek...** (Londres, 1922 ; rééd. 2007) et par Gérard Colin, **La Gloire des rois (Kebra Nagast) : Épopée nationale d’Éthiopie** (Genève, 2002). Pour des études récentes et d’autres références, voir Paolo Marrassini, « *Kəbrä nəgäšt* », dans *EAE* 3 (2007), 364-368 ; Pierluigi Piovanelli, « The Apocryphal Legitimation of a ‘Solomonic’ Dynasty in the *Kəbrä nəgäšt* – a Reappraisal », *Aethiopica* 16 (2013) : 7-44 ; idem, « ‘Orthodox’ Faith and Political Legitimation of a ‘Solomonic’ Dynasty of Rulers in the *Kebra Nagast* », dans *The Armenian Apocalyptic Tradition: A Comparative Perspective*, éd. Kevork B. Bardakjian et Sergio La Porta (Leiden, 2014), 688-705.

et les mécanismes de gouvernance de la dynastie (bien que la collection, étant en usage continu, ait été mise à jour et enrichie par la suite).⁸

Une autre œuvre importante est celle consacrée à la cérémonie du couronnement royal, intitulée *Šar'atä*

q^w arhät (littéralement « Ordonnance de tonsure »). La cérémonie reflétait l'idéologie de la descendance salomonienne et le statut biblique de prêtre-roi des souverains lors de la tonsure et de l'onction des rois à leur couronnement.⁹ Les chroniques royales nous indiquent que le roi Zär'a Ya'eqob a célébré son couronnement à Aksoum, le site le plus prestigieux et le plus chargé de symbolisme, en 1436, mais le lieu pouvait varier : son successeur Bă'edä Maryam (1468-78) a tenu la sienne à Atronsä Maryam en Amhara, et Ǝskändär (1478-94) äYäläbäsa/Ṭəlq à Fäṭägar.¹⁰ Zär'a Ya'eqob, en particulier, a souligné son élection divine en faisant consigner son propre rêve concernant son couronnement dans un livre d'homélies sur la Vierge Marie : dans ce rêve, la Vierge elle-même le couronnait en disant : « “Cette montagne est le trône du royaume de Zär'a Ya'eqob. Personne ne peut l'ébranler, car il est l'exécuteur testamentaire de mon Fils.” »¹¹ Le roi mit également particulièrement l'accent sur son statut de roi-prêtre, en publiant un certain nombre d'ouvrages théologiques sous son nom et en se prononçant sur d'importantes questions doctrinales ; son autorité royale sur l'Église et l'État fut rappelée, dans les années qui suivirent sa mort, dans les *Actes* de Märḥa Krəstos, abbé de Däbrä Libanos de Šäwa de 1463 à 1497.¹² Son règne, à l'instar de celui d'Amdä Šəyon, apparaît ainsi comme un autre moment important dans l'élaboration de l'idéologie royale salomonienne.

Enfin, le « Règlement du banquet » (*Šar'atä gəbr*) a été étudié pour comprendre le fonctionnement de la cour royale ainsi que la mise en scène cérémonielle de ses hiérarchies et de ses relations.¹³

Bien qu'il ait été rédigé sous le règne de Bă'edä Maryam, il reflète des pratiques qui étaient certainement pratiquées auparavant. Ces coutumes s'articulaient autour du grand banquet organisé au début de la nouvelle année éthiopienne, en septembre, lorsque la cour royale, dont les effectifs avaient été réduits pendant la saison des pluies, retrouvait alors toute son ampleur : à la fin du XVe et au XVIe siècle, quelque 30 000 à 40 000 personnes y participaient. Le texte met donc en lumière la taille du *kätäma*, la cour royale ou « camp », qui restait généralement en un seul endroit pendant la saison des pluies, lorsque les déplacements étaient plus difficiles, mais se déplaçait à travers le royaume pendant la longue saison sèche (septembre-juin). Le *kätäma* itinérant constituait en soi une caractéristique importante du mode de gouvernement de la dynastie salomonienne, permettant au roi de manifester sa présence, de rendre la justice et de réprimer les troubles dans diverses parties de son royaume, tout en répartissant sur différentes régions la charge d'approvisionner la cour en vivres.

Le *Šar'atä gəbr* décrit également la disposition des tentes au sein du *kätäma*, qui reflétait sur le plan spatial, la hiérarchie de la cour et du royaume. Les appartements du roi étaient situés au centre ;

8 Bairu Tafla et Heinrich Scholler, *Ser'ata Mangest : An Early Ethiopian Constitution* (Addis-Abeba, 1974 ; réimpr. dans *Verfassung und Recht in Übersee* 4 [1976] : 487-99) ; Denis Nosnitsin, « *Šar'atä māngəšt* », dans *EAE* 4 (2010), 632-634, avec des références à d'autres ouvrages.

9 Jean-François Sciarrino, « Le Ser'atä Qwerhät : recherches sur le cérémonial éthiopien du sacre des rois avant le XVIe siècle » (mémoire de maîtrise, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1994).

10 Jules Perruchon, *Les chroniques de Zar'a Yä'eqob et de Ba'eda Maryām, rois d'Éthiopie de 1434 à 1478 (texte éthiopien et traduction)* (Paris, 1893), p. 48-51 ; idem, « Histoire d'Eskinder, d'Amda Seyon II et de Naod, rois d'Éthiopie », *Journal Asiatique*, 9e série, 3 (1894), 26 (texte en gə'əz).

11 Getatchew Haile, éd. et trad., *La mariologie de l'empereur Zär'a Ya'eqob d'Éthiopie : textes et traductions* (Rome, 1992), 163.

12 Stanisław Kur, éd. et trad., *Actes de Marḥa Krestos*, 2 vol., CSCO 330-331, SAE 62-63 (Louvain, 1972), vol. 1 (texte), 44-45.

13 Manfred Kropp, « The Ser'ata Gəbr : un reflet de la vie quotidienne à la cour royale éthiopienne au Moyen », *Northeast African Studies* 10, 2-3 (1988) : 51-87 ; Marie-Laure Derat, « Le banquet à la cour du roi d'Éthiopie au XVe siècle : dons forcés et contreparties », *Hypothèses* 5, 1 (2002), 267-274 ; idem, « Le banquet royal en Éthiopie au XVe siècle : fiscalité et festivités », dans *Cuisine et société en Afrique : histoire, saveurs, savoir-faire*, éd. M. Chastenet, François-Xavier Fauvelle et D. Juhé-Beaulaton (Paris, 2002), 41-52.

Les plus proches de lui se trouvaient les reines et les hauts dignitaires, dans une enceinte centrale à laquelle on accédait par deux portes gardées, dont l'accès n'était autorisé que sur ordre du roi.¹⁴ La cérémonie du banquet, quant à elle, mettait en scène ces hiérarchies de diverses manières : la quantité de denrées alimentaires à offrir pour le banquet par les différents rangs du personnel, l'ordre dans lequel elles étaient servies et la qualité de la vaisselle sur laquelle on mangeait.¹⁵ Un principe fondamental sous-tendant la cérémonie était que toutes les fonctions et tous les titres, ainsi que les terres qui y étaient rattachées, étaient un don du roi : les offrandes faites pour le banquet constituaient donc une forme de tribut, que le roi redistribuait ensuite symboliquement à son peuple.

Le banquet reflétait ainsi indirectement les conceptions relatives à la relation du roi avec le territoire qu'il gouvernait. Les systèmes de travail et de propriété foncières dans l'Éthiopie prémoderne font l'objet d'études depuis les années 1960, et une nouvelle vague de travaux universitaires a vu le jour au cours des deux dernières décennies.¹⁶ Dans le cadre du présent exposé, quelques remarques portant spécifiquement sur la position du pouvoir royal suffiront. Idéalement, le roi était le protecteur et le garant de la prospérité de ses sujets, et la terre était sans aucun doute leur principale source de richesse. Les sujets possédaient la terre grâce à un droit appelé *rəst*. Le *rəst* était héréditaire et normalement inaliénable, et les Éthiopiens chrétiens de tous les rangs sociaux, y compris les élites et les membres de la famille royale, détenaient des terres en vertu de ce droit. Une deuxième forme de droit foncier, superposée à la première, était le *g^w əlt*. Il était provisoire, accordé par le roi en échange de services, et permettait au détenteur du *g^w əlt* d'exploiter les produits de la terre concédée. Le mot *g^w əlt* vient de *g^w əllätä*, traduit par « attribuer un fief » ; *g^w əlt* est donc souvent compris comme équivalent à « fief »⁽¹⁷⁾. Par extension, le détenteur du *g^w əlt* peut être considéré comme un « seigneur ». Il convient toutefois de souligner que le terme couramment utilisé dans les sources pour désigner le détenteur du *g^w əlt* est *māk^w anənt*, « juges » ou « gouverneurs » ; le terme plus inclusif est *šəyyuman*, « élus » ou « nommés ». (Les droits de *g^w əlt* étaient toutefois également accordés généreusement aux églises et aux monastères afin de les soutenir, et peut-être aussi de maintenir l'allégeance de ces institutions au pouvoir royal.) L'accent était donc clairement mis sur la nature provisoire de la concession en tant que récompense pour un service rendu – un « salaire » en nature – qui n'impliquait aucune propriété foncière et dépendait entièrement de la bonne volonté du roi. Cela était parfaitement clair pour Francisco Alvares lors de son séjour en Éthiopie dans les années 1520 : « Lorsqu'[un seigneur] quitte le territoire dont il est le seigneur [pour se rendre à la cour royale], il n'y laisse ni femme, ni enfants, ni aucun bien, car il part avec l'intention de ne jamais revenir, puisque, comme cela a été dit précédemment, le Prester [c'est-à-dire le roi] donne quand bon lui semble, et reprend. »¹⁸ L'impression générale qui se dégage des sources est celle d'un contrôle étroit exercé par le roi sur les droits de *g^w əlt* et, du moins en ce qui concerne les détenteurs laïques de *g^w əlt*, de leur fonction de récompense pour les services administratifs et militaires.

La caractéristique sans doute la plus marquante de la dynastie salomonienne à l'époque médiévale, et sans laquelle les autres ne peuvent être pleinement comprises, est son expansion territoriale. Les régions sous le contrôle des rois chrétiens se sont considérablement étendues sous la dynastie salomonienne, en particulier sous le règne d'Amdä Šəyon, et comprenaient à la fois des territoires chrétiens ou récemment christianisés soumis à

14 Sur l'organisation du camp royal, voir Deresse Ayenachew, « Le *Kātāma*. La cour et le camp en Éthiopie (XIV^e - XVI^e siècle) : Espace et pouvoir » (thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2009), 36-39.

15 Ibid., 36-39.

16 Voir, entre autres, Tadesse Tamrat, *Church and State*, p. 98-103 ; Merid Wolde Aregay, *Land and agricultural productivity in Ethiopia to 1800* ; Donald Crummey, *Land and Society in the Christian Kingdom of Ethiopia from the Thirteenth to the Twentieth Century* (Urbana, IL, 2000) ; idem, « Abyssinian Feudalism », *Past and Present* 89 (1980) : 115-138 ; la discussion dans l'essai d'Anaïs Wion dans ce volume.

17 Wolf Leslau, *Dictionnaire comparatif du ge'ez (éthiopien classique) : ge'ez-anglais/anglais-ge'ez* (Wiesbaden, 2006), 619 ; Crummey, *Land and Society*, 10, 287.

18 Beckingham-Huntingford, *Prester John*, vol. 2 : 445.

gouvernement direct et États tributaires non chrétiens. Le parcours et le processus de cette expansion ont été retracés par Taddesse Tamrat dans un chapitre de son étude fondamentale sur le royaume chrétien médiéval, ainsi que dans la monographie plus récente de Marie-Laure Derat.¹⁹ Cela a apporté renommée aux souverains salomoniens, ainsi que des richesses — c'est-à-dire des terres — qui ont sans aucun doute constitué l'une des sources de la puissance de la dynastie. Mais elle a également entraîné des défis. Comment contrôler et gérer un royaume aussi considérablement élargi, qui comprenait, même dans ses territoires chrétiens, des peuples divers parlant une multitude de langues ?

Une manière d'aborder cette question, illustrée par l'analyse de Derat, consiste à examiner les relations entre le pouvoir royal et les monastères, dont les efforts d'évangélisation aux frontières du royaume chrétien et la grande influence sur les populations locales en faisaient un partenaire indispensable dans l'exercice du contrôle royal sur le territoire. Une autre approche consiste à étudier l'administration royale. Celle-ci constituait la réponse directe du pouvoir royal au défi que représentait le maintien des territoires qu'il avait acquis, englobant non seulement ses terres chrétiennes, mais aussi les États tributaires non chrétiens. De plus, l'administration était clairement intégrée à l'idéologie royale de la dynastie. À un certain niveau, tous les sujets étaient intégrés à cette idéologie royale : avec le retour de Mənilək en Éthiopie, le royaume tout entier était devenu le second Israël, et tout son peuple, le peuple élu de Dieu. Mais une importance particulière était accordée aux sujets qui servaient le roi dans son administration. Dans le *Kəbrä nəgāšt*, la descendance de Mənilək de Salomon trouve son pendant dans la descendance de ses conseillers de ceux de l'ancien Israël. Le roi Salomon, après avoir tenté en vain de convaincre Mənilək de rester en Israël, s'adresse à ses conseillers et à ses officiers :

Venez, faisons de lui le roi du pays d'Éthiopie, avec vos enfants ; vous vous tiendrez à ma droite et à ma gauche, et de même, les aînés de vos enfants se tiendront à sa droite et à sa gauche. Venez, ô conseillers et officiers, donnons-lui vos fils aînés, et nous aurons deux royaumes ; je régnerai ici avec vous, et nos enfants régneront là-bas.²⁰

L'origine salomonienne des administrateurs de l'Éthiopie — en particulier de ses juges — et de ses lois elles-mêmes est reprise dans le *Šər'atä māngəšt* : « Les lois et les règlements vinrent de Jérusalem avec le fils de Salomon, dont le nom était Menilek. Avec lui vinrent douze étudiants en droit... que les rois choisirent pour être juges. Ils furent nommés juges à l'époque d'Amde Tsion. »²¹

J'appelle cet aspect de l'idéologie royale salomonienne son « aspect de shebanisation ». Si, d'une part, la dynastie se distinguait comme une lignée destinée de manière unique à régner, d'autre part, son héritage exalté pouvait être étendu pour créer une identité commune. Il est à noter que le service au roi par le biais d'une fonction administrative était mis en avant comme un moyen privilégié d'acquérir cet héritage et cette identité communs. Comme nous le verrons, le service royal en vint à inclure des personnes d'origines régionales, linguistiques et même religieuses diverses. La « shebanisation » était donc à la fois une idéologie et une pratique, et l'administration semble avoir été, et avoir été comprise comme, une institution clé dans ce processus.

Il est nécessaire de présenter brièvement les acquisitions territoriales des rois salomoniens du Moyen Âge, en particulier sous le règne d'Amdä Šəyon, afin de replacer l'administration dans son contexte. Les sections suivantes de cet essai se concentreront ensuite sur deux moments clés de l'histoire administrative de cette époque : le règne d'Amdä Šəyon lui-même, qui a défini les paramètres de l'administration

19 Taddesse Tamrat, *Church and State*, 119-155 ; Marie-Laure Derat, *Le domaine des rois éthiopiens (1270-1527) : espace, pouvoir, et monachisme* (Paris, 2003).

20 Budge, trad., *Kebra Nagast*, 152 ; dans la traduction française de Colin, *Gloire des rois*, p. 36.

21 Bairu Tafla et Scholler, *Ser'ata Mangest*, p. 10.

après ses grandes conquêtes, et celle de Zār'a Ya'əqob, au cours de laquelle un certain nombre de réformes administratives ont été mises en œuvre. L'un des objectifs de cette organisation est de mettre en évidence l'élément de changement et d'adaptation. Les études consacrées aux différents services administratifs, qui partent souvent de la période moderne et s'y concentrent, ont tendance à réduire l'histoire médiévale de ces fonctions et à négliger leur évolution au cours de cette période.²² En ce qui concerne les causes potentielles de la longévité de la dynastie, cependant, sa capacité d'adaptation en matière administrative mérite autant d'attention que la structure fondamentale de l'administration elle-même. Pour ces deux époques, l'organisation de la cour centrale et de l'administration provinciale est abordée. Si Taddesse Tamrat et Mordechai Abir ont respectivement présenté de brefs comptes rendus de l'administration centrale et régionale des Salomonides, aucun d'eux n'a accordé une attention soutenue à leur interrelation ni à des aspects clés tels que l'implication des rois salomonides dans la supervision des territoires nouvellement annexés et dans le déploiement des régiments militaires.²³ Une grande partie de ce qui suit est donc tirée de l'étude complète de l'auteur sur l'administration solomonienne médiévale dans son ensemble.²⁴

L'expansion territoriale sous les rois salomonides

Yəkunno Amlak s'est naturellement attaché à consolider son emprise sur les territoires qui étaient auparavant sous le contrôle de Zag^w. La tradition orale à Lasta raconte qu'il y maintint une garnison de soldats pendant plus de sept ans.²⁵ Taddesse Tamrat suggère qu'il rencontra également une forte résistance dans la région extrême nord de Šəmāzana, dans l'Érythrée actuelle, et que la pacification de cette région est attestée par les concessions foncières qu'il fit à l'église de Dābrā Libanos de Ham dans cette région.²⁶ Son successeur, Yagba Šəyon, se rendit également à Aksoum pour établir son contrôle sur les dynasties locales d'Əndārta dans le Təgray. Pendant ce temps, au sud du bastion de la dynastie salomonienne en Amhara se trouvait le(s) sultanat(s) musulman(s) de Šawah. La pénétration chrétienne dans cette région avait déjà commencé bien avant que Yəkunno Amlak ne s'empare du titre royal, et en 1285, le sultanat, sous le contrôle du

La dynastie des Walasma^ʿ s'effondra.²⁷ La résistance musulmane ne prit certainement pas fin là, et la de Šāwa nécessita encore de nombreuses défenses, mais la région devint partie intégrante du royaume chrétien.

L'expansion la plus spectaculaire du royaume eut toutefois lieu sous 'Amdä Šəyon. Dans une concession foncière accordée au monastère de Dābrā Ḥayq Əstīfanos en Amhara, 'Amdä Šəyon répertoria les territoires qu'il avait soumis en 1316/17 de notre ère :

Dieu a livré entre mes mains tout le peuple de Damot : son roi, ses princes, ses chefs et son peuple, hommes et femmes en nombre incalculable, que j'ai déportés dans une autre région.

22 Par exemple, les articles relatifs aux différentes fonctions au sein de l'EAE, qui doivent couvrir toute l'histoire de ces postes.

23 Taddesse Tamrat, *Church and State*, 94-98 ; Mordechai Abir, *Ethiopia and the Red Sea: The Rise and Decline of the Solomonic Dynasty and Muslim-European Rivalry in the Region* (Londres, 1980), 51-56.

24 Deresse Ayanachew, « Le kätäma ».

25 Pour des éléments attestant de la fondation et du mécénat d'églises dans cette région en vue de consolider et d'affirmer son pouvoir, voir Ewa Balicka-Witakowska, « The Wall-Paintings of Mādhane Alām near Lalibāla », *Africana Bulletin* 52 (2004) : 9-29, et Denis Nosnitsin et Marie-Laure Derat, « Yəkunno Amlak », dans *EAE* 5 (2014), 43-46, p. 44.

26 Taddesse Tamrat, *Church and State*, 68 ; Carlo Conti Rossini, « L'evangelo d'oro di Dabra Libānos », *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*^{5e} série, 10 (1901) : 177-219, p. 193.

27 Taddesse Tamrat, *Église et État*, 131 ; Enrico Cerulli, « Il sultanato dello Scioa nel secolo XIII secondo un nuovo documento storico », *RSE* 1 (1941) : 5-42, p. 10, n. 4.

Et après cela, Dieu me livra tout le peuple de Hadya, hommes et femmes en nombre incalculable, que j'exilai dans une autre région. Et après cela, Dieu mit entre mes mains le roi de Gojjam, avec toutes ses troupes, ses princes et ses chefs, ainsi que tous les hommes et toutes les femmes, innombrables. Et après cela, Dieu mit entre mes mains le chef d'Ēntārta [Ēndārta] avec toute son armée, son peuple, ses proches et tout son pays jusqu'à la cathédrale d'Aksoum. Et moi, le roi Amdä-Siyon, je me rendis à la mer d'Érythrée. Lorsque j'y parvins, je montai sur un éléphant et pénétrai dans la mer. Et je pris mes flèches et mes lances et tuai mon ennemi, et je sauvai mon peuple.²⁸

Les trois premières régions mentionnées ici, Damot, Hadiyya et Goğgam, se situaient à l'ouest et au sud de ce qui était alors le cœur du monde chrétien, et présentaient un fort attrait économique. Une concession foncière accordée par 'Amdä Şəyon à Goğgam atteste de sa valeur en tant que source de minerais et de produits agricoles.²⁹ Damot, et surtout Hadiyya au sud, étaient cruciales pour le contrôle du commerce à longue distance, qui, au XIVe siècle, passait principalement par ces régions pour rejoindre le port de Zayla'. Hadiyya revêtait également une importance économique en tant que région d'élevage de mulets, et était déjà exploitée à ce titre par le successeur d'Amdä Şəyon, Säyfä Ar'ad (1334-1371).³⁰

La prochaine grande victoire d'Amdä Şəyon eut lieu à l'est. Après l'effondrement du Walaşma' Sous le contrôle de la dynastie de Şawah, Umar Walasma' se dirigea vers l'est pour fonder le sultanat d'Ifat ('Awfāt en arabe). Techniquement tributaire du roi chrétien, il resta un puissant adversaire, et en 1332, son sultan, Şabr al-Dīn Ier, se rebella contre la suzeraineté d'Amdä Şəyon. La guerre qui s'ensuivit et la victoire chrétienne, relatées dans *Les glorieuses victoires d'Amdä Şəyon* (une source importante sur le règne et l'administration du roi), consolidèrent la position d'Ifat en tant qu'État vassal du royaume chrétien.³¹ L'écrivain égyptien al-'Umarī, contemporain d'Amdä Şəyon et s'appuyant son récit sur le témoignage d'un informateur éthiopien musulman, ajoute à cette liste le sultanat de Bali (Bāli), le plus méridional de ceux mentionnés, au-delà du fleuve Wabi Şābälle.³²

Un chant en l'honneur des rois médiévaux, probablement composé par étapes et compilé au milieu du XVIe siècle, évoque l'extension des régions tributaires du nord et du sud sous le règne d'Amdä Şəyon.³³ Outre les provinces chrétiennes établies de longue date — la « mer d'Érythrée », le Təgray, l'Angot —, elle mentionne Goğgam, Damot et Hadiyya, ainsi que des provinces intermédiaires ou des sous-provinces situées entre elles (Gafat, Gānz, Wağ) ; Gədm dans la région d'Ifat à l'est ; Ağaw à l'ouest ; et une série de provinces méridionales, Fätāgar, Dāwaro et Bali.³⁴

Des sources datant du XVe et du début du XVIe siècle indiquent que la principale acquisition territoriale de cette période fut le sultanat musulman oriental de Barr Sa'd al-Dīn ou 'Adal (Adāl en gə'əz), qui fut sporadiquement sous contrôle chrétien au XVe siècle.³⁵ La transformation rapide

28 Taddesse Tamrat, « The Abbots of Dābrā Hayq, 1248-1535 », *Journal of Ethiopian Studies* 8, 1 (1970) : 87-117, p. 95-96.

29 Ignazio Guidi, « Le canzoni geez-amariña in onore di re abissini », *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche* 5, 2 (1889) : 53-66, p. 62-63.

30 Kropp, « *Ser'ata Gebr* », 85.

31 George Wynn Brereton Huntingford, trad., *Les glorieuses victoires d'Amdä Şəyon, roi d'Éthiopie* (Oxford, 1965).

32 Ibn Faḍl Allāh al-'Umarī, *Masālik al-abṣār fī mamālik al-amṣār*. I, *L'Afrique hors de l'Égypte*, trad. Maurice Gaudefroy-Demombynes (Paris, 1927), 19.

33 Guidi, « Le canzoni ». Il inclut les rois 'Amdä Şəyon Ier, Yəşhaq, Zār'a Ya'əqob et Ləbnā Dəngəl.

34 Ibid., 62-63.

35 Voir, par exemple, la carte du XVe siècle réalisée en Europe avec l'aide d'informateurs éthiopiens, dans O.G.S. Crawford, *Ethiopian Itineraries* (Cambridge, 1958), p. 19, et les données d'Alvares sur les territoires sous Ləbnā Dəngəl,

La taille du royaume chrétien sous le règne d'Amdä Şəyon semble d'autant plus impressionnante en comparaison. Les mécanismes administratifs mis en place par les Zagwe pour un territoire bien plus restreint se seraient clairement révélés insuffisants pour maintenir le contrôle sur ce royaume beaucoup plus vaste, dont les populations étaient en outre marquées par une grande diversité religieuse et culturelle. De nouvelles méthodes devaient être mises en œuvre, et c'est vers celles-ci, à l'époque d'Amdä Şəyon, que nous nous tournons maintenant.

L'administration au XIVe siècle (règne d'Amdä Şəyon)

D'une manière générale, le royaume chrétien au XIVe siècle (et au-delà) peut être décrit comme divisé administrativement en provinces, chacune dotée de son propre gouverneur nommé. Cependant, Amdä Şəyon et ses successeurs ne cherchèrent pas à imposer un système uniforme à toutes ces provinces, mais firent plutôt varier l'appareil administratif et sa mise en œuvre en fonction des conditions particulières de chacune.

En Amhara, berceau de la dynastie salomonienne, le gouverneur était appelé *şāḥafä lam* ; à Angot, juste au nord, et dans la province voisine de Bugna/Lasta, il portait *le titre de ras*, un titre général, souvent utilisé comme préfixe pour désigner des fonctions plus spécifiques, qui signifiait simplement « chef » ou « dirigeant ». On peut en déduire que Bugna, un centre important du pouvoir zagwe, était désormais fermement intégré au royaume salomonien, car l'armée de Bugna (*sarawit*) fut envoyée par Amdä Şəyon pour combattre une certaine rébellion à Nādhna.³⁶ En général, les sources fournissent peu d'informations sur les gouverneurs de ces régions, ce qui suggère que le contrôle de ces territoires du cœur du royaume ne posait pas de problème particulier.

Il en allait autrement des provinces plus septentrionales. Comme nous l'avons vu dans le domaine d'Amdä Şəyon

En effet, en 1316/17, il avait été contraint de combattre « le souverain d'Ēndārta [dans l'est du Təgray] avec toute son armée... jusqu'à la cathédrale d'Aksoum ». Les « souverains » d'Ēndārta étaient également des gouverneurs, et donc techniquement des fonctionnaires royaux, mais ils étaient issus d'une puissante dynastie locale, qui aurait en effet pu aspirer au trône royal lui-même.³⁷ Cette aspiration est suggérée par le célèbre colophon du *Kəbrä Nəgäşt*, qui indique que l'ouvrage a été traduit de l'arabe en gə'əz

par le *nəburä əd* d'Aksoum, Yəşəhaq, avec l'approbation du gouverneur local, Ya'əbiqä Ēgzi'. Le colophon présente explicitement le *Kəbrä Nəgäşt* comme un ouvrage anti-Zagwe : les Zagwe n'appartenaient pas à la lignée légitime, descendante du roi Salomon, seule habilitée à régner sur l'Éthiopie. La promotion de cet ouvrage par Ya'əbiqä Ēgzi' reflétait peut-être la revendication selon laquelle sa lignée, bien établie dans la capitale de l'ancien royaume, appartenait bien à cette lignée. Il est certain que Ya'əbiqä Ēgzi' s'est rebellé contre l'autorité royale d'Amdä Şəyon, comme nous le savons non seulement grâce à la concession foncière du roi

mais aussi d'une source postérieure (du XVIe ou XVIIe siècle) connue sous le nom de *Liber Aksumae* :

Lorsque Ya'əbiqä Igzi et Ingida-Igzi se révoltèrent, le roi Amdä Şəyon les destitua par décret et anéantit ces rebelles. De plus, afin d'aplanir l'orgueil de leur cœur et d'effacer leurs honneurs [traditionnels], [le roi] nomma à leur

analysé dans Merid Wolde Aregay, « The Political Geography of Ethiopia at the Beginning of the Sixteenth Century », dans *IV Congresso Internazionale di Studi Etopici*, éd. Enrico Cerulli, 2 vol. (Rome, 1974), 1 : 613-633.

³⁶ Huntingford, trad., *Glorious Victories*, 90.

³⁷ Tadesse Tamrat, *Church and State*, 72.

les hommes de ce pays qui n'étaient pas nés d'Adam et Ève, appelés *halästiyotat* [hommes d'origine modeste].³⁸

Taddesse Tamrat a émis l'hypothèse selon laquelle le terme « *halästiyotat* » désignerait un régiment militaire que 'Amdä Šəyon avait stationné au Təgray, que Merid Wolde Aregay a identifié comme étant le *Žan amora* (littéralement « l'aigle du roi »).³⁹ Il n'existe toutefois aucune preuve permettant de confirmer cette hypothèse.⁴⁰ De même, l'affirmation (beaucoup plus tardive) du *Liber Aksumae* selon laquelle des hommes de condition modeste auraient été nommés pour gouverner la région ne correspond pas aux sources plus contemporaines. Le roi souhaitait certainement exercer un contrôle étroit sur Ēndārta, ce qu'il obtint en nommant sa reine Bəlen Saba, apparemment originaire de la région, comme nouvelle gouverneure en 1323.⁴¹

Au nord du Tigré, la tradition semble faire état d'une certaine province appelée Ma'əkälä baḥər (littéralement « terre entre les mers »), comprenant les districts de Ḥamasen, Sāraye, Bälāw et d'autres petites chefferies. On rapporte que les chefs de Bälāw étaient déjà tributaires des rois Zag^we,⁴² et il est certain que le roi 'Amdä Šəyon cherchait à affirmer son contrôle sur la région. On rapporte qu'il se serait rendu à dos d'éléphant jusqu'à la mer Rouge, où il aurait déclaré : « J'ai tué mes ennemis et j'ai sauvé mon peuple. »⁴³ La tradition érythréenne raconte qu'il parcourut toute la côte de la mer Rouge pour contrecarrer l'expansion musulmane dans la région.⁴⁴ Le roi Yəšhaq installa un régiment militaire à Massawa en 1417.⁴⁵ Jusqu'à l'époque de Zār'a Ya'əqob, cependant, il semble que le Ma'əkälä baḥər n'ait pas été une unité administrative, mais un terme descriptif désignant la région située entre les deux cours d'eau que sont le fleuve Mārāb et la mer Rouge, gouvernée par des chefs locaux reconnus par les rois salomoniens.

Dans les sultanats musulmans récemment conquis, 'Amdä Šəyon laissa généralement les dynasties au pouvoir en place, tout en affirmant son statut de suzerain sur elles. Al-'Umarī décrit la situation telle qu'elle prévalait, à l'époque d'Amdä Šəyon, à Ifat, Hadiyya et Dāwaro :

Le pouvoir appartient aux familles royales qui occupent le trône... Bien que tous les souverains de ces royaumes transmettent le pouvoir par héritage, aucun d'entre eux n'a d'autorité à moins d'y avoir été investi par le roi d'Amhara [c'est-à-dire de l'Éthiopie chrétienne]. Lorsqu'un de ces souverains [musulmans] meurt, s'il y a des hommes dans sa famille, ils se présentent tous devant le roi d'Amhara et emploient tous les moyens possibles pour gagner ses faveurs, car c'est lui qui choisira parmi eux celui à qui il confèrera le pouvoir... C'est lui qui détient l'autorité suprême sur eux, et ils sont

38 Cité dans *ibid.*, p. 74.

39 Merid Wolde Aregay, « Military elites in medieval Ethiopia », *Journal of Ethiopian Studies* 30, (1997) : 31-73.

40 Le *Žan amora* était un régiment aux XVe et XVIe siècles, mais rien ne relie ce terme à un régiment au XIVe siècle, époque à laquelle il apparaît comme toponyme. Les chants en l'honneur des rois éthiopiens le mentionnent comme un nom propre : voir Guidi, « Le canzoni », 62.

41 Conti Rossini, « L'evangelo d'oro », p. 204, 206. L'affirmation de Taddesse Tamrat (*Church and State*, p. 74), qui s'appuie également sur cette source, selon laquelle Bəlen Saba puis le fils d'Amdä Šəyon auraient été gouverneurs du Təgray, n'est pas étayée. Le Təgray n'est pas mentionné en tant que région administrative dans ce document ; ce sont plutôt les gouverneurs de régions plus petites qui y sont identifiés. Bəlen Saba était plus précisément gouverneur d'Ēndārta. Le fils d'Amdä Šəyon est identifié dans le document sous le titre d'Aqansan, qui ne peut être associé avec certitude au Təgray dans son ensemble ou à une partie quelconque de celui-ci : il s'agissait, par exemple, du titre du gouverneur de Gedm à Šāwa, et il n'y a ici aucune indication géographique.

42 Taddesse Tamrat, *Church and State*, 79-80.

43 Taddesse Tamrat, « Les abbés de Dabra Hayq », p. 96.

44 Idem, *Église et État*, p. 77.

45 Deresse Ayenachew, « The Evolution and Organization of the Čāwa Military Regiments in Medieval Ethiopia », *Annals d'Éthiopie* 29 (2014) : 83-95, p. 86.

mais ses lieutenants. Néanmoins, les souverains de ces royaumes respectent le rang élevé du souverain d'Awfāt et, dans certaines circonstances, lui apportent leur aide et le servent.⁴⁶

La situation dans le sultanat de Bali était quelque peu différente. Là-bas, selon al-'Umarī, « [le pouvoir] est aujourd'hui entre les mains d'un homme qui n'est absolument pas de sang royal : il s'est insinué dans les bonnes grâces du roi d'Amhara et a reçu l'investiture du royaume de Bāli, où il s'est rendu indépendant. Il n'y a aucun membre de l'ancienne famille royale de Bāli qui soit capable de régner. »⁴⁷ Il est intéressant d'apprendre dans ce texte que Bali avait eu une dynastie héréditaire, mais comme celle-ci était apparemment affaiblie, 'Amdā Šəyon a saisi l'occasion pour nommer un « homme nouveau » comme gouverneur de la région en son nom. Il était manifestement originaire de Bali et non un fonctionnaire du cœur du royaume chrétien, car après s'être assuré sa position grâce à l'approbation du roi chrétien, il s'est rapidement rendu « indépendant » de la suzeraineté chrétienne. Dans tous ces sultanats, la soumission à l'État chrétien exigeait non seulement l'obéissance à l'autorité chrétienne, mais aussi le paiement d'un tribut annuel, qu'al-'Umarī décrit comme consistant en des tissus de soie et de lin importés d'Égypte, du Yémen et d'Irak.⁴⁸ En contrepartie, les gouverneurs et les populations musulmanes étaient laissés libres de pratiquer leur foi sans être molestés. Comme on l'a déjà vu dans le cas de Bali, cette relation idéale n'était pas toujours respectée dans la pratique. Hadiyya mena une longue résistance contre l'État chrétien, dès l'époque d'Amdā Šəyon : son chef, Amano, s'allia avec Šabr al-Dīn Ier d'Ifat en 1329, obligeant 'Amdā Šəyon à revenir en personne dans la région pour le vaincre.⁴⁹

Šawah et une autre région située au sud, Fātāgar, ne figurent pas dans l'étude d'al-'Umarī sur les entités politiques musulmanes éthiopiennes. Pour le Šawah, cela n'a rien de surprenant. Comme indiqué plus haut, le contrôle politique musulman sur la région s'était effondré plusieurs décennies avant le règne d'Amdā Šəyon, et la colonisation chrétienne ainsi que le prosélytisme dans la région avaient commencé encore plus tôt. Ce qui devint la province chrétienne de Šāwa était donc un ancien territoire musulman destiné à être pleinement intégré à l'État chrétien, tant sur le plan religieux qu'administratif. Le processus d'intégration a néanmoins sans doute pris du temps et nécessité une initiative royale. Les successeurs d'Amdā Šəyon à la fin du XIVe siècle, Sāyfā Ar'ad et Həzbā Nañ, ont contribué à cette transformation en construisant des églises royales et des camps dans la province.⁵⁰ Pour Fātāgar, le processus de son incorporation au royaume chrétien au XIVe siècle est difficile à retracer. Il a probablement suivi celui de Šāwa, grâce auquel l'accès à cette région a été rendu possible, et le fait qu'al-'Umarī l'ait négligée suggère certainement qu'une colonisation chrétienne et un contrôle politique direct étaient déjà présents ici dans les années 1330. Au tournant du XVe siècle, la région occupe une place plus importante dans les sources, comme nous le verrons ci-dessous.

Les derniers territoires à avoir été explorés sont Goğgam et Damot, principalement peuplés d'adeptes des religions locales et soumis par 'Amdā Šəyon lors de sa campagne de 1316/17. Ces deux régions étaient importantes pour leurs ressources naturelles, comme mentionné plus haut, mais aussi pour leurs ressources humaines. Dès 1332, ils fournirent trois grands régiments de cavalerie et d'infanterie pour la guerre d'Amdā Šəyon contre Ifat,⁵¹ et la victoire du roi chrétien fit de Damot un allié de poids.⁵² Le titre donné au gouverneur de Goğgam, *nāgaš*, semble refléter l'importance de la région. Il était

46 al-'Umarī, *Masālik*, 19.

47 Ibid., 19.

48 Ibid., 2.

49 Huntingford, trad., *Glorious Victories*, p. 58-59.

50 Deresse Ayenachew, « Medieval Gə'əz Land Grants of Aše Waša Maryam Church in Wägdä (Ethiopia) (1344-1432) », en préparation.

51 Idem, « Les régiments militaires de Čäwa », 85-93.

52 Idem, « Le *kätäma* », p. 114-115.

assisté d'un second officier d'une importance considérable, le *gədm* ou chef de la cavalerie de Goğgam. Tant à Goğgam qu'à Damot, 'Amdä Şəyon semble avoir confié le gouvernement à des chefs déjà en place. Dans le chant célébrant 'Amdä Şəyon, le nom du gouverneur de Goğgam est *zan kəmar* ; à Damot, le titre royal traditionnel, *motälämi*, continua d'être utilisé jusqu'au XVe siècle, ce qui suggère que ses détenteurs étaient eux aussi issus de la lignée royale existante de Damot. Les pratiques religieuses de ces peuples restèrent toutefois une source de tensions et parfois de résistance armée.

Le lien unificateur entre ces diverses administrations provinciales était bien sûr l'administration centrale, la cour royale ou *kätäma*, sur laquelle nous allons maintenant nous pencher. L'une de ses caractéristiques les plus marquantes tout au long de la période salomonienne (à une exception notable près, comme nous le verrons) était son caractère itinérant. Les déplacements périodiques de la cour royale facilitaient la répression de la résistance des chefs régionaux et contribuaient à assurer la sécurité des routes commerciales. Les expéditions militaires punitives étaient les plus rapides et les plus efficaces lorsqu'elles étaient menées par les armées royales sous le commandement personnel du roi. La présence physique du roi dans tout combat militaire était considérée comme une garantie de victoire, et toutes les batailles décisives étaient planifiées de manière à l'inclure. Les questions de sécurité constituaient donc l'une des raisons de la mobilité du roi et de son armée, et par extension de la cour. La population massive de la cour elle-même, qui comptait plus de 30 000 personnes pendant la saison « mobile » ou sèche aux XVe et XVIe siècles, en était une autre. Les ressources locales nécessaires à son ravitaillement auraient été rapidement épuisées en un seul endroit ; l'hygiène a sans doute également été une considération importante.

Au sein de cette cour, on peut considérer que le conseil restreint du roi était composé des *bəhtwäddädočč* ainsi que des plus hautes autorités ecclésiastiques du royaume (le métropolitain et l'*aqqabe sä'at*), et parfois des reines. Les *bəhtwäddädočč* (sing. *bəhtwäddäd*, litt. « l'unique bien-aimé ») étaient considérés comme les plus hauts fonctionnaires de l'administration. Il y en avait deux, le *gəräa behtwäddäd* (de gauche) et le *qäññ behtwäddäd* (de droite). Täklä Tsadik Mekuria, le célèbre historien populaire, les a même dépeints comme les archanges à gauche et à droite du roi divin, établissant un parallèle avec l'ordre céleste des anges autour de Dieu. Ces fonctions ne sont pas mentionnées dans la chronique des guerres d'Amdä Şəyon de 1332, et sont mieux connues grâce aux textes de l'époque de Zär'a Ya'əqob (1434-1468) et de ses successeurs, ce qui a conduit certains chercheurs à émettre l'hypothèse qu'elles ont été créées sous le règne de Zär'a Ya'əqob.⁵³ Cependant, deux sources importantes d'informations sur les fonctionnaires administratifs, le *Šər'atä Gäbr* et le *Šər'atä Mängəst*, attribuent toutes deux la création des *bəhtwäddädočč* à 'Amdä Şəyon. Ce dernier texte explique leurs fonctions de la manière suivante :

Autrefois, il y avait deux Bitwodedeotch, celui de *Gerra* et celui de *Kegne [Qäññ]*... L'un était chargé de la guerre, l'autre de l'administration, afin de maintenir l'ordre public ; ils campaient à l'extérieur de la ville en collaboration avec Azzajotch, qui siégeait et rendait la justice dans une tente. Les mercredis et vendredis, ils soumettaient les affaires au roi.⁵⁴

Le *gəräa behtwäddäd* présidait ainsi la Cour suprême de justice dans le camp royal en temps de paix, tandis que le *qäññ behtwäddäd* était le chef de l'armée (après le roi) tant au sein du gouvernement central que des gouvernements provinciaux.

53 George Wynn Brereton Huntingford, *The Land Charters of Northern Ethiopia* (Addis-Abeba, 1965), 10. Sevir Chernetsov, « Bitwäddäd », dans *EAE* 1 (2003), 593-595, est succinct et axé sur la période moderne, mais note que le « jumelage » de la fonction suggère une origine plus ancienne.

54 Bairu Tafla et Scholler, *Šər'atä Mängəst*, p. 15, 35-36.

Sous la direction du *qāññ behtwāddād* se trouvait l'armée, appelée *sārawit*, un terme qui remonte à l'époque aksoumite. Au X^{IV}e siècle, elle était composée d'unités rassemblées dans les différentes provinces, y compris celles récemment annexées comme Goğgam et Damot. Dans *Les glorieuses victoires d'Amdä Šayon*, la plupart des unités sont en effet identifiées par leur région d'origine. Mais cet ouvrage nous apprend également l'origine des garnisons établies, par exemple celles de *Žan tākäl*, *Korām*, *Hadari*, *Adāl hadari*, *Žan amora*, etc., qui devaient connaître un brillant avenir.

Le pouvoir judiciaire relevait principalement de l'autorité du *gərara behtwāddād*. Comme indiqué plus haut, le *gərara behtwāddād* présidait la Cour suprême de justice deux fois par semaine, avec l'aide d'un autre fonctionnaire, *l'azzaž*, lorsque l'affaire nécessitait l'intervention du roi. Le roi ne participait pas directement aux procédures ; il restait plutôt isolé dans sa tente royale et le jugement était communiqué par l'intermédiaire de *l'azzaž* et/ou des pages royaux, sur lesquels nous reviendrons dans un instant.⁵⁵ *L'azzaž* est parfois mentionné comme présidant lui-même des affaires judiciaires, tout comme d'autres figures : le *šasargé*, le *žan-masäre*, le *šaraj-masäre* et le *mālkāna*. Au total, les juges (*wānbäročč*) étaient au nombre de quarante-quatre, identifiés aux quarante-quatre hommes de loi venus d'Israël avec le légendaire roi Mənilək Ier. Douze juges de haut rang occupaient autant de sièges, un treizième, au centre, étant laissé perpétuellement vide, en évocation du Christ et de ses douze disciples siégeant en jugement lors du Jugement dernier. Les juges restants présidaient les affaires de moindre importance, toujours dans le cadre du *kātāma* royal.⁵⁶

L'aqqabe sā'at était en revanche un représentant de l'Église éthiopienne, généralement le abbé d'un monastère important. Cette fonction est antérieure à la dynastie salomonienne et faisait certainement déjà partie de l'administration sous le règne de Yəkunno Amlak, qui en nomma d'ailleurs plusieurs afin de s'assurer des alliances ecclésiastiques dans différentes régions. Compte tenu de la signification littérale du titre (« gardien des heures »), la fonction consistait à l'origine vraisemblablement à veiller au respect des heures liturgiques à la cour royale. Elle était manifestement très prestigieuse, comme le suggèrent les attributions stratégiques du titre par Yəkunno Amlak, et offrait sans doute cet accès privilégié au roi qui en fit, dès le X^{Ve} siècle sinon plus tôt, l'une des positions les plus influentes à la cour. La fonction fut occupée par les abbés de Ḥayq Ḥsṭifanos à partir des années 1290, et par eux seuls à partir de la fin du X^{IV}e siècle, ce qui conféra à ce monastère et à son abbé un statut privilégié dans le royaume.⁵⁷

Les *blattenočč*, ou pages, jouaient un rôle extrêmement important dans le fonctionnement de la cour royale ; leur chef, le *blatten geta*, était le fonctionnaire le plus haut placé après *l'aqqabe sā'at* et le *bəhtwāddadočč*. Les pages faisaient partie du corps restreint des fonctionnaires. Ils suivaient le roi partout. Ils servaient d'intermédiaires pour accéder à lui lors des procédures judiciaires, comme indiqué ci-dessus, et, d'une manière générale, ils gardaient les seuils entre l'extérieur et l'intérieur de l'enceinte royale. Ils

n'étaient pas autorisés à quitter le camp royal à l'insu du roi, sous peine de mort. Lorsque le roi quittait ou rejoignait le camp, il en informait les régiments de la cour centrale par l'intermédiaire des pages. Selon Francisco Alvares dans les années 1520, « les pages étaient autrefois les fils des grands gentilshommes et des seigneurs »⁽⁵⁸⁾. On peut donc supposer que les pages servaient, à une époque reculée, de lien entre la cour royale et l'aristocratie provinciale, qui envoyait ses fils au service du roi. À la fois un honneur, offrant un accès intime et privilégié au roi, cela pouvait également servir au roi en lui fournissant une garantie de la bonne conduite des pères dans les provinces.

55 Deresse Ayenachew, « Le *kātāma* », 206-207.

56 Ibid., 216-225.

57 Steven Kaplan, « 'Aqqabe sā'at », dans *EAE* 1 (2003), 292-293, et en particulier Derat, *Domaine des rois*, 92-96, pour plus de détails sur la période initiale.

58 Beckingham-Huntingford, *Prester John*, 2 : 463.

Un autre lien important entre la cour centrale et les provinces était le *qalä-ḥaše*, le porte-parole royal (littéralement, « la parole du roi »). Il transmettait les messages du roi dans tout le royaume, et ses paroles étaient considérées comme les ordres du roi. De nombreux verdicts du roi étaient communiqués par l'intermédiaire du *qalä-ḥaše*. Cette fonction est mentionnée dans de nombreux actes de concession foncière médiévaux en tant que témoin de la donation ou de la restitution. Les fonctions régionales équivalentes de porte-parole revêtaient une grande importance à l'époque médiévale. Ces fonctions régionales ou de district sont facilement identifiables dans les actes de concession foncière en tant que témoins des chartes.⁵⁹ Des porte-parole similaires étaient également rattachés à d'autres dignitaires des fonctionnaires, généralement désignés par le titre « *afä* » (« bouche ») : sous le règne du roi Säyfä Ar'ad, il y avait un *afä-ʾaqqabe säʾat*, un *afä-šāḥafä lam* et un *afä-qaš*.⁶⁰

Enfin, plusieurs fonctionnaires supervisaient les affaires liées à la maison royale ainsi que les questions complexes relatives à ses déplacements et à son approvisionnement. Ces fonctions sont généralement précédées du terme *aras* ou *ras* (« chef », pl. *rasočč*) : il y avait ainsi un *aras-mäčane* (chef des affaires domestiques), un *aras-däbänab* (chef des affaires des tentes), les *aqet žar rasočč* (chefs des affaires de transport), un *bäʾälä har ras* (chef de la laine) ; d'autres étaient chargés des musiciens royaux, de la garde du trésor royal, des installateurs de tentes, etc. Les *rasočč* avaient également pour fonction de garder les portes royales

de la cour centrale médiévale. Ils étaient identifiés comme les bureaux de gauche et de droite. Les Šärʾatä Gäbr mentionne un *ḥädug-ras* qui avait pour mission d'élever des bêtes de somme sous le règne de Säyfä Ar'ad. Deux autres fonctionnaires, tous deux appelés *raq-masäre*, étaient chargés des banquets royaux. Les reines avaient leur propre *raq-masäre*, et des fonctions similaires existaient au sein de l'Église ; au moins certains gouverneurs des provinces du nord disposaient également d'un *kantiba* chargé de ces tâches, par exemple à Səmen,

Gondär et Ḥamasen (dans l'Érythrée actuelle).⁶¹

Évolution administrative (XVe et début du XVIe siècle)

Dans l'Éthiopie médiévale, l'évolution du système administratif était liée à l'importance politique, religieuse et économique des régions. Une organisation administrative systématique était en place depuis le XIVe siècle, mais les deux siècles suivants ont eu un impact profond sur la formation d'un système politico-administratif permanent pour le royaume de l'Éthiopie médiévale.

Šäwa et Fäṭagar, déjà intégrées au royaume chrétien au XIVe siècle, firent l'objet d'une attention particulière de la part de la cour au XVe siècle. Šäwa, en effet, devint le cœur de la dynastie salomonienne.⁶² Elle abritait le célèbre monastère de Däbrä Libanos, qui vint rivaliser avec Ḥayq ʾEstifanos en tant que monastère « royal » par excellence du royaume. Le territoire administratif de la province fut élargi pour inclure la plupart des districts indépendants du nord, tels que Wägda, Tägulät, Mänz et Märḥabete, ainsi que la région de Muger à l'ouest. Auparavant gouvernée par un sultan musulman, elle était désormais confiée à un gouverneur chrétien portant le titre de *šāḥafä lam* (« compteur de vaches »), tout comme dans la région fondatrice de la dynastie salomonienne, l'Amhara. De nombreuses églises royales dédiées à ʾAmdä Seyon, Säyfä Ar'ad, Dawit II et Həzbä Nañ ont été construites à Šäwa.

Le signe le plus marquant de l'ascendant de la région est la décision de Zär'a Ya'əqob d'établir sa capitale à Däbrä Bərhan, au cœur de Šäwa, en 1449.⁶³ Cette décision d'abandonner la cour royale itinérante traditionnelle était liée à d'autres changements administratifs majeurs, comme nous le verrons, qui perdurèrent même lorsque la *kätäma* itinérante fut rétablie par les successeurs de Zär'a Ya'əqob.

59 Ibid., 1: 225.

60 Deresse Ayenachew, « Medieval Gəʾəz Land Grants of Aše Waša Maryam Church ».

61 Idem, « Le *kätäma* », 210.

62 Derat, *Domaine des rois*, 35-45.

63 Perruchon, *Chroniques de Zar'a Yâ'eqôb*, 67.

Les rois du XVe siècle s'imposèrent également avec plus de fermeté à Fātāgar. D'après la chronique du règne de Zār'a Ya'əqob, son père Dawit II y fonda le camp royal de Təlq (qui prit plus tard le nom de Yäläbäša). Zār'a Ya'əqob y est né et, après une grande victoire militaire en 1445, y fit construire deux églises pour la commémorer, dédiées à l'archange Michel.⁶⁴ Le fils et successeur de Zār'a Ya'əqob, Bā'ədä Maryam, y a également grandi ; le fils de Bā'ədä Maryam, ʿƏskəndər, est né à Təlq et y a tenu son *Šər'atä Q'w ərḥat*. Təlq était donc la semi-capitale royale des territoires médiévaux du sud. Quant à la province en général, Zār'a Ya'əqob en confia l'administration à sa fille Ših Mängäs jusqu'à ce qu'elle soit emprisonnée pour avoir comploté contre son trône avec son mari, le *qāññ behtwäddäd* Isayyayas.⁶⁵ Zār'a Ya'əqob nomma alors un autre gouverneur, un certain *mälkäña* 'Amdä Mika'el, qui prit le poste de *gerra behtwäddäd* après la mort du roi ʿƏskəndər.⁶⁶ Ses successeurs construisirent des églises royales à Fātāgar et y résidèrent souvent. Au début du XVIe siècle, le roi Ləbnä Dəngəl passa lui aussi beaucoup de temps dans cette région jusqu'à ce qu'il soit vaincu lors de la bataille de Šəmbərä K'w ərə par l'imam Aḥmad b. Ibrāhīm en 1529.

Le sultanat d'Ifat fut lui aussi intégré plus étroitement au royaume chrétien, bien que d'une manière différente. Comme indiqué plus haut, Ifat fut conquis en 1332, et al-'Umarī le décrit dans son récit contemporain comme un État vassal de l'État chrétien. Plusieurs décennies plus tard, son sultan, Ḥaqq al-Dīn II (1363/4-1373/4), abandonna Ifat afin d'échapper à la suzeraineté chrétienne et d'établir une base de pouvoir plus à l'est.⁶⁷ Les membres restants de la dynastie Walašma' à Ifat se soumirent à la suzeraineté chrétienne et furent parfois autorisés à gouverner Ifat, bien que sans leur autonomie d'autrefois. Dawit II établit un camp semi-permanent dans un lieu appelé Ṭobyā afin d'assurer un contrôle ferme sur eux.⁶⁸ Zār'a Ya'əqob nomma quant à lui un chrétien, Amätä Giyorgis, au poste de gouverneur. Le gouvernorat d'Ifat fut à nouveau restitué à la dynastie Walašma' sous le règne de Bā'ədä Maryam, mais ce roi aurait installé sa cour à Ṭobyā, assurant ainsi une surveillance comme l'avait fait Dawit II.⁶⁹ Ləbnä Dəngəl changea à nouveau de politique, nommant son *qāññ behtwäddäd*, ʿƏslam Sägād (littéralement « devant qui le musulman s'incline ») pour diriger la province.⁷⁰ Contrairement à Fātāgar et à Šäwa, Ifat resta une région peuplée de musulmans qui conserva un certain degré d'autonomie locale héréditaire, bien que sous une étroite surveillance chrétienne et parfois sous l'autorité de gouverneurs chrétiens.

Au XVe siècle, l'État islamique de l'Est fondé par les successeurs de Ḥaqq al-Dīn II prit la place d'Ifat en tant que principal rival et adversaire du royaume chrétien. Ḥaqq al-Dīn II lui-même trouva la mort au combat contre Sāyfa Ar'ad en 1373/4. Les conflits armés se poursuivirent sous le règne de son frère Sa'd al-Dīn, que Dawit II poursuivit jusqu'au port de Zayla', où Sa'd al-Dīn fut à son tour capturé et tué en 1402/03.⁷¹ Les descendants de Sa'd al-Dīn s'enfuirent au Yémen pour y trouver refuge. Vingt ans plus tard, cependant, comme le rapporte l'historien égyptien al-Maqrīzī, le fils de Sa'd al-Dīn, Šabr al-Dīn, revint en Éthiopie et rétablit un État islamique nommé, d'après son père, le Barr (« Terre de ») Sa'd al-Dīn, également connu sous le nom d'Adal.⁷² Šabr al-Dīn et ses frères qui lui succédèrent poursuivirent une politique d'antagonisme agressif envers le royaume chrétien. L'un d'eux, Aḥmad Badlāy, occupa les deux provinces principales de Dāwaro et Bali dans les années 1440 et s'avança vers la région voisine

64 Ibid., p. 67.

65 Getatchew Haile, *Epistles of humanity*, 1 : 62-63.

66 Perruchon, « Histoire d'Eskinder », 25.

67 Taddesse Tamrat, *Église et État*, 148.

68 Perruchon, *Chroniques de Zar'a Ya'eqob*, 59, 67, 91-2, 155.

69 Ibid., 147.

70 Deresse Ayenachew, « Le *kätäma* », 145.

71 Taddesse Tamrat, *Église et État*, p. 145-153.

72 Amélie Chekroun, « Le *Futūḥ al-Ḥabaša* : écriture de l'histoire, guerre et société dans le Bar Sa'ad ad-dīn (Éthiopie, ^{XVI}esiècle) » (thèse de doctorat, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013), 151-152.

de Fäṭāgar. En réponse, Zār'a Ya'eqob affronta Badlāy au combat en 1445 à Gomit (dans la région de Dāwaro), battit son armée et tua le sultan en personne. Le sultan qui lui succéda, Muḥammad, fut réduit au statut de vassal et paya un tribut annuel au royaume chrétien. Cet arrangement prit fin lorsque le fils de Muḥammad, 'Uṭmān, refusa de payer le tribut annuel vers 1477, et mena même un raid contre Dāwaro et Bali.⁷³ Le roi quitta Təgray pour Fäṭāgar où il rassembla son armée sous le commandement des deux *bəhtwäddädočč*, qui furent finalement vaincus et tués par 'Uṭmān.⁷⁴ Cela mit fin à la suzeraineté chrétienne sur 'Adal. Les raids sur les territoires contrôlés par les chrétiens se poursuivirent, en particulier à Ifat, malgré les efforts des rois ʿĪskəndər et Na'od pour restaurer leur pouvoir. Ləbnä Dəngəl parvint à mettre fin aux raids musulmans de l'imam Maḥfūz en 1517,⁷⁵ mais ne put ramener 'Adal au statut de vassal.

Le royaume chrétien fut engagé dans des conflits similaires, quoique moins spectaculaires, dans ses territoires du nord-ouest et du sud tout au long de la première moitié du XVe siècle. Dans les régions nord-occidentales de Səmən et Šällāmt, les armées royales combattirent les Betä ʿĪsra'el et leurs partisans, qui auraient été dépossédés par le roi Yəṣṣṣəḥaq pour avoir refusé de se convertir au christianisme.⁷⁶ À Hadiyya, région importante pour le commerce à longue distance et porte d'entrée vers les chefferies du sud-ouest de Wälāyṭta, Gamo, Gäda et Abäzo, Zār'a Ya'eqob alla jusqu'à former une alliance matrimoniale avec la dynastie régnante locale, prenant pour reine la fille de *gärad* Muḥammad. Cependant, le fils de Muḥammad et son successeur au poste de gouverneur provincial, *le gärad* Mahiko, refusa de payer le tribut exigé et mobilisa un grand nombre de régions contre Zār'a Ya'eqob après 1454. Dans le conflit qui s'ensuivit, Mahiko lui-même fut brutalement tué et le gouvernement de Hadiyya passa à son oncle, Bamo, qui était resté fidèle au roi chrétien. Avec l'ascension au pouvoir de la reine de Hadiyya, Zār'a Ya'eqob, la province ne fut pas signalée comme s'étant rebellée contre le royaume chrétien jusqu'à sa mort. Bien que musulmane de naissance, elle se convertit au christianisme lors de son mariage avec le roi et prit le nom d'ʿĪleni. Elle fut exaltée dans la chronique du roi Bā'edä Maryam comme la femme la plus éminente de l'Éthiopie médiévale.⁷⁷

L'une des innovations administratives les plus marquantes du début du XVe siècle, qu'il convient de replacer dans le contexte de ces conflits survenus dans de multiples régions, fut le recours croissant et évolutif à des régiments militaires mobiles déployés par le gouvernement central (et non mobilisés dans les provinces), d'abord appelés *šewa* puis *čäwa*. Le *Liber Aksumae* en mentionne un sous le règne du roi Yəṣṣṣəḥaq, indiquant que « l'année de la Miséricorde 69 [1417 de notre ère], le *šewa bädəlwagč* descendit [vers le Təgray] »⁷⁸. Yəṣṣṣəḥaq fut également loué pour avoir établi un régiment connu sous le nom de *čaräsmba* à Massawa.⁷⁹ Leur déploiement visait clairement, dans un premier temps, à contrôler les rébellions dans certaines régions au nom de l'administration royale. La composition initiale de ces régiments peut quant à elle être déduite du terme *šewa* lui-même, qui signifie « captif ».

Sous le règne de Zār'a Ya'eqob, et à son initiative, ces régiments ont été réorganisés. D'une part, ils étaient désormais appelés *čäwa* et définis comme des hommes libres, ce qui s'accompagna d'une augmentation correspondante de leur prestige. À cette époque (sinon avant), ils étaient placés sous le commandement d'un chef appelé soit *ras*, soit *azmač*.⁸⁰ L'*azmač* (ou *ras*) commandait de petits régiments militaires d'environ 15 000 soldats ; le

73 Ibid., 150.

74 Ibid.

75 Beckingham-Huntingford, *Prester John*, 2:410-115.

76 Steven Kaplan, « Betä ʿĪsra'el », dans *EAE* 1 (2003), 552-559, p. 553.

77 Perruchon, *Chroniques de Zar'a Yä'eqob*, 59, 125.

78 Conti Rossini, « L'evangelò d'oro », 68.

79 Deresse Ayenachew, « Čäwa Military Regiments », 86.

80 Ibid.

Le titre finit par se scinder en deux : *l'azmač* de gauche et celui de droite.⁸¹ Deuxièmement, les régiments ne servaient plus de force *ponctuelle* pour réprimer des soulèvements occasionnels, mais furent intégrés de manière permanente à l'administration, représentant le pouvoir royal dans les provinces. En effet, dès sa victoire sur Aḥmad Badlāy en 1445, Zār'a Ya'əqob déploya les régiments *čäwa* en nombre massif dans pratiquement tous les districts du royaume, à l'exception du nouvel État vassal d'Adal. Cette transformation doit être considérée non seulement à la lumière de la menace évidente que représentait Adal et des troubles dans d'autres régions du royaume, mais aussi, et peut-être surtout, à la lumière de la décision du roi d'installer sa cour dans un lieu permanent. Le *kätäma* itinérant fut en quelque sorte remplacé par les garnisons des régiments *de čäwa* comme expression du pouvoir et de la présence royaux, qui pouvaient désormais se manifester partout à la fois.

Le premier déploiement d'envergure de ces régiments semble avoir eu lieu à Däwaro, région limitrophe du sultanat d'Adal, où Zār'a Ya'əqob en établit neuf.⁸² En plus d'offrir une protection contre une éventuelle incursion Adali, ils servaient de menace : si le sultan Adali refusait de payer le tribut annuel exigé, les régiments *čäwa* seraient envoyés pour mener des mesures militaires punitives. Cela ressort clairement d'un passage consigné dans la chronique du règne de Bā'ədä Maryam concernant le successeur d'Aḥmad Badlāy, Muḥammad : « Notre roi Mohammed, fils d'Arwe [Ahmä] Bädlay, nous envoie vers vous, ô Seigneur, avec pour mission de vous dire : Faisons la paix, je t'apporterai chaque année mon tribut ; mais, de ton côté, donne l'ordre à tes *šewa* de ne pas me faire la guerre et de cesser leurs incursions dans mon pays. »⁸³ Zār'a Ya'əqob en établit d'autres à Bali, où les deux régiments étaient appelés les *šäwa Ḥadari* et les *čäwa* de Bali, et furent à nouveau utilisés par Bā'ədä Maryam pour combattre la rébellion de Doba'a dans le sud du Təgray vers 1475.⁸⁴ Des régiments furent stationnés à Hadiyya, afin de renforcer l'administration du *gärad* Bamo après la rébellion de Mahiko.⁸⁵ Ils finirent par s'étendre vers le sud, depuis Hadiyya jusqu'à Gamo. Mais ils n'étaient pas déployés uniquement dans les régions frontalières : des garnisons *čäwa* étaient stationnées dans tout le royaume (voir figure 1). Même lorsque les successeurs de Zār'a Ya'əqob reprirent la tradition de la cour royale itinérante, le réseau des régiments royaux *čäwa* fut maintenu : pendant le reste du Moyen Âge, ce réseau resta un élément centralisateur majeur de l'État chrétien.

81 Deresse Ayenachew, « Le *kätäma* », p. 195.

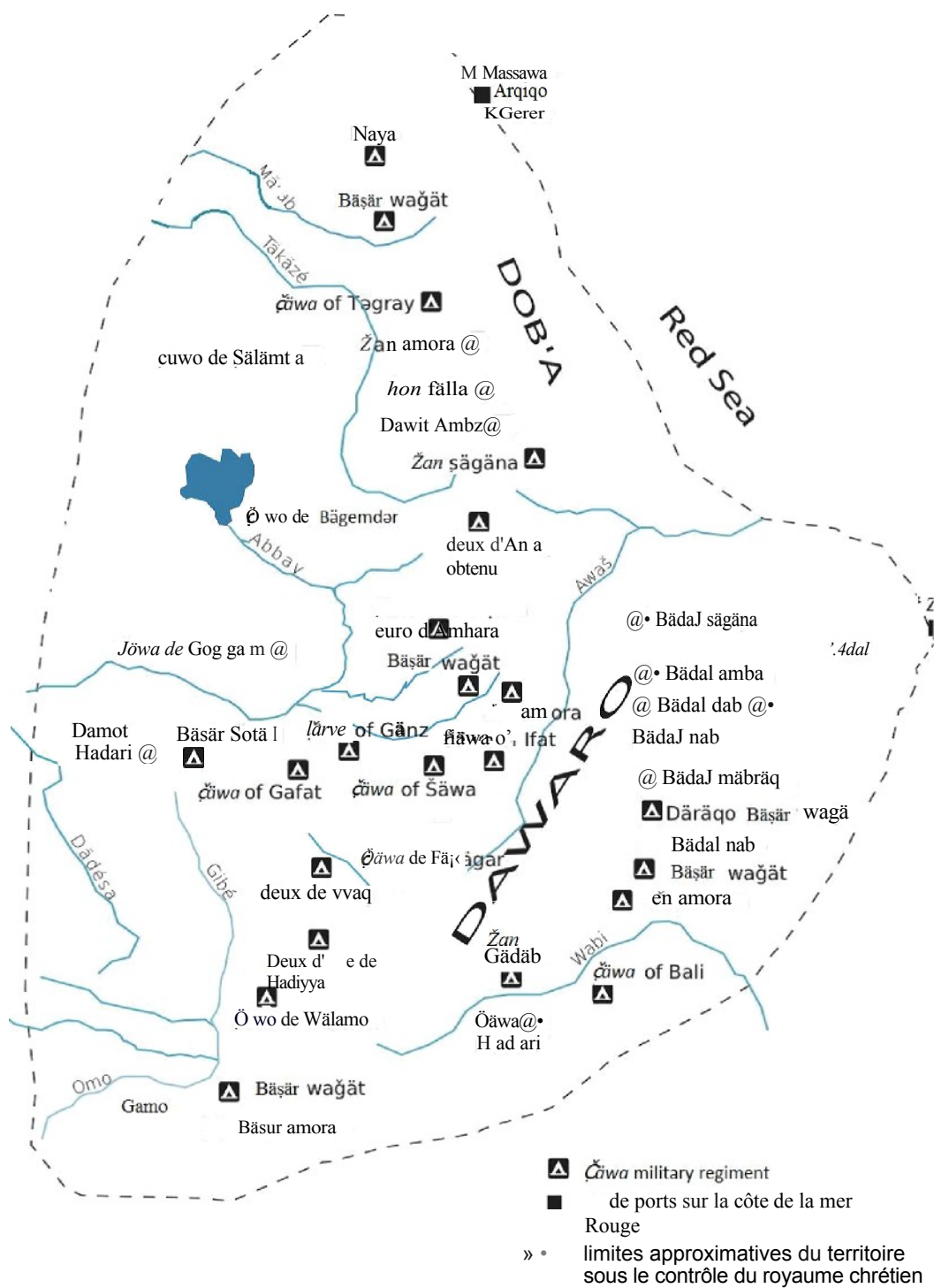
82 Deresse Ayenachew, « Les régiments militaires de *Čäwa* », 83-93.

83 Perruchon, *Chroniques de Zar'a Yä'eqôb*, p. 130.

84 Deresse Ayenachew, « Le *kätäma* », 85-93.

85 Perruchon, *Chroniques de Zar'a Yä'eqôb*, 16-22.

Les régiments militaires *ifwi* dans l'Éthiopie médiévale (X^{Ve}-XVI^e siècles)



Carte réalisée par Deresse Ayenachew



0 100 km

D'autres stratégies visaient spécifiquement à intégrer davantage les États autrefois semi-indépendants dans l'administration centrale. Nous l'avons déjà constaté à Ifat, à la suite du départ de Ḥaqq al-Dīn et de la fondation d'Adal, mais cela ne se limitait pas à ce cas. À Goğgam, Zār'a Ya'eqob installa non seulement une garnison *de čäwa*, mais nomma également une nouvelle gouverneure, sa fille Asnaf Sämra.⁸⁶ Sous Bā'ädä Maryam, le gouverneur ou *nägaš* de Goğgam s'appelait Dawit Anbäsa, et il était en si bons termes avec le roi que Bā'ädä Maryam lui confia la garde de son jeune fils ʼEskändär.⁸⁷

La nomination directe de Goğgam aurait déjà commencé sous le règne du roi Zār'a Ya'eqob. Mais son fils, Bā'ädä Maryam, a rapporté qu'à son accession au pouvoir, il avait rétabli les chefs régionaux locaux dans son royaume.⁸⁸ La dynastie salomonienne a également soutenu la région et y a laissé son empreinte. À la fin du XVe siècle, le roi Na'od fit transférer la dépouille de Zār'a Ya'eqob vers un site appelé Däga ʼEštifanos à Goğgam.⁸⁹ Au début du XVIe siècle, la reine ʼEleni possédait ici un vaste fief sur lequel elle fit construire l'église royale de Märtulä Maryam. À Damot, les régiments *čäwa* (appelés *hadari* et *bäšär šotäl*) furent déployées contre la population locale en raison de ses croyances non chrétiennes, en particulier son attachement à une divinité nommée Däsk, considérée comme la « religion d'État » de Damot.⁹⁰ Là encore, Zār'a Ya'eqob installa un gouverneur provincial issu du cœur de la chrétienté — en fait, l'une de ses filles —, tout comme le fit Bā'ädä Maryam après lui. Ainsi, le titre traditionnel de *motälämi* disparut au milieu du XVe siècle, remplacé par celui utilisé à Šäwa, *šäḥafä lam*.

Si les rois chrétiens du XVe et du début du XVIe siècle ont déplacé le centre de gravité politique du royaume vers le sud, à Šäwa, et se sont attachés à consolider leur emprise sur les provinces méridionales environnantes, cela ne signifie en aucun cas qu'ils aient négligé les provinces du nord. Le Təgray était célébré comme l'ancien siège du royaume et de la dynastie salomonienne, jouissant d'un statut proche de celui d'un Sion éthiopien. Dès la fin du XIVe siècle, le roi Säyfa Ar'ad présentait le Təgray comme un lieu particulièrement sacré. Dans une charte foncière pour la région, il proclamait : « J'ai donné tout cela, au moment où je suis entré dans le pays [*mədr*] de Təgre, afin qu'il soit un guide vers le royaume des cieux. »⁹¹ Mais c'est encore Zār'a Ya'eqob qui souligna de la manière la plus spectaculaire l'importance sacrée et symbolique du Təgray, et en particulier d'Aksoum, en y organisant sa cérémonie de couronnement vers 1438. Le *Liber Aksumae* salua cet événement comme la renaissance de la gloire d'Aksoum.⁹² Les chroniques, quant à elles, soulignent l'orientation fondamentale de la région du Təgray en faveur du pouvoir sacré de la lignée salomonienne dynastique, car pendant le *Šər'atä q^w ərḥat*, le gouverneur du Təgray (appelé *Təgre-mäk^w ännən*) et le chef de l'Église d'Aksoum-Šəyon, le *nəburä əd*, accompagnaient le roi pour l'accompagner avec joie afin de sacrifier son pouvoir.⁹³ La lignée royale et les institutions du Təgray entretenaient ainsi une relation symbiotique qui, selon le *Kəbrä nägäšt*, remontait à des milliers d'années.

Des circonstances historiques plus spécifiques ont également joué un rôle dans cet événement particulier.

Dans son

Épître de l'humanité, Zār'a Ya'eqob accusa les *Təgre-mäk^w ännən* Isayyayas d'entraver son

86 Ibid., 95, 98.

87 Ibid., 95, 130.

88 Ibid., p. 111.

89 Perruchon, « Histoire d'Eskinder », p. 15.

90 Ayda Bouanga, « Le Damot dans l'histoire de l'Éthiopie (XIIIe-XVe siècles) : recompositions religieuses, politiques et historiographiques » (thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013), 150-154.

91 Huntingford, *Land Charters of Northern Ethiopia*, p. 33.

92 Carlo Conti Rossini, éd. et trad., *Documenta ad illustrandam historiam. I : Liber Axumae*, 2 vol., CSCO 54, 58, SAE 24, 27 (Louvain, 1961-2 ; orig. Paris, 1909-10), vol. 1 (texte), 4.

93 Perruchon, *Chroniques de Zār'a Yā'eqōb*, 49-50.

succession au titre royal en juin 1434.⁹⁴ La cérémonie de couronnement scella ainsi la reconnaissance par Isayyayas de Zär'a Ya'əqob comme roi légitime, tandis que Zär'a Ya'əqob, en organisant sa cérémonie à Aksoum, affirmait l'importance symbolique de la ville et de la région. Isayyayas lui-même fut nommé à l'une des plus hautes fonctions du royaume, celle de *qāññ behtwäddäd*. Les relations entre Isayyayas et le roi restèrent tendues, comme nous le verrons. Néanmoins, d'une manière générale, les fonctionnaires du Təgrayan occupaient souvent des postes importants à la cour royale. Le *nəburä əd* y jouissait d'une position privilégiée, et bon nombre des *däbtära* (clercs érudits) de la cour royale provenaient également de l'église d'Aksoum-Şəyon.

Tout en élevant symboliquement le Təgray au rang de capitale spirituelle et historique et en récompensant nombre de ses dignitaires, Zär'a Ya'əqob entreprit également une réforme qui réduisit ses limites territoriales et son pouvoir effectifs. Il semble que les territoires situés au nord du Təgray, dans l'Érythrée actuelle, relevaient de l'autorité du Təgray avant le règne de Zär'a Ya'əqob. Dans le cadre d'une réforme qui eut probablement lieu entre 1436 et 1439, il modifia cette situation. Selon la chronique de son règne,

« Il renforça le pouvoir du *baḥər nəgäś* et l'éleva au-dessus de tous les gouverneurs ; il lui conféra l'autorité sur Sire et Särawe, sur les deux Ḥamasen et sur le chef de Bur. Il l'établit prince sur eux. Notre roi Zär'a Ya'əqob réorganisa judicieusement l'administration de l'Éthiopie [...].⁹⁵

Le *baḥər nəgäś* devint ainsi un gouverneur de province à part entière, très puissant et influent, mais aussi entièrement soumis à l'autorité du roi. Il s'agissait d'une nouvelle fonction, qui n'était pas héréditaire. Francisco Alvares, par exemple, au cours de ses six années passées en Éthiopie dans les années 1520, vit le roi remplacer le *baḥər nəgäś* à trois reprises. (Ils furent accusés de comploter contre le roi et exilés vers des lieux inconnus).⁹⁶ Dans le même temps, s'il était loyal, le *baḥər nəgäś* pouvait non seulement jouir de la grande influence de sa position dans le nord, mais aussi accéder aux plus hautes fonctions du royaume : le *baḥər nəgäś* Ros Näbyat fut nommé à la fonction de *qāññ behtwäddäd* par Ləbnä Dəngəl en 1522. La réorganisation de ces deux régions du nord servait les intérêts de la dynastie salomonienne en créant une puissante puissance chrétienne régionale. La nomination de nordistes aux hautes fonctions de la cour centrale a contribué à harmoniser l'idéologie de la « shébanisation » des régions du nord qui s'étaient unies pour défendre la Terre promise de l'Éthiopie, le second Israël.

Les institutions de l'administration centrale ont également connu des changements au XVe et au début du XVIe siècle. Parmi les plus importants figure celui concernant le *qāññ behtwäddäd*, le « général » chargé à la fois des armées royales et provinciales. Au plus tard sous le règne de Zär'a Ya'əqob, on lui avait également confié des responsabilités sur certaines provinces. Après qu'Isayyayas eut obtenu le poste de *qāññ behtwäddäd*, le roi l'accusa de comploter contre lui en tant que chef de l'armée royale et en tant que « roi » ou gouverneur de la province de Gäñ.⁹⁷ « Isayyayas dit : « Ne suis-je pas le *behtwäddäd* et le *negus* de Gäni ! Toute l'armée du roi et l'armée de Gäni sont sous mon contrôle. »⁹⁸ Zär'a Ya'əqob nomma alors sa fille, Mädhən Zämäda, au poste de *qāññ behtwäddäd* ; On lui confia la responsabilité particulière de la province de Damot. Le *qāññ behtwäddäd*, Gäbrä Iyäsus, fut chargé de s'occuper de la province la plus méridionale, Bali.⁹⁹ Le

94 Getatchew Haile, *Épître de l'humanité*, vol. 1 (texte), 62-63.

95 Perruchon, *Chroniques de Zär'a Yä'eqob*, 47-48.

96 Beckingham-Huntingford, *Prester John*, 1: 114.

97 Deresse Ayenachew, « Le *kätäma* », 35-36.

98 Getatchew Haile, *Épître de l'humanité*, vol. 1 (texte), 56.

99 Deresse Ayenachew, « Le *kätäma* », 114-155.

Le qāññ behtwāddād, sous le règne de Ləbnā Dəngəl, ʿIslamo, exerçait une autorité administrative à Ifat. Francisco Alvares mentionne, toujours à l'époque de Ləbnā Dəngəl, qu'un *bəhtwāddād* présentait un tribut au nom du chef de Goğgam, ce qui laisse supposer une relation particulière avec cette province.¹⁰⁰ Cela nous rappelle que Zār'a Ya'əqob a accusé son *qāññ bəhtwāddād* Isayyayas de revendiquer le gouvernement de Goğgam en plus de celui de Gäñ.¹⁰¹ Les sources n'indiquent pas clairement de quelle manière le *qāññ behtwāddād* présidait la province qui lui était assignée tout en restant à la cour royale. Peut-être supervisaient-ils les questions de paix et d'ordre en déployant les régiments *čäwa* dans la province, par l'intermédiaire du gouverneur ou de *l'azmač* des régiments. Quoi qu'il en soit, l'« attribution » régulière d'une province particulière au *qāññ behtwāddād* brouillait la distinction entre les branches centrale et provinciale du gouvernement, et pouvait être considérée comme une autre méthode pour lier plus étroitement les provinces à l'administration centrale. Cela conférait également un pouvoir énorme aux *bəhtwāddadočč*, comme nous l'avons déjà vu dans le cas des Isayyayas, et lorsque le roi était mineur, ils étaient en mesure d'exercer une grande influence sur les affaires royales. Après la mort de Bā'edā Maryam en 1478,

Les *bəhtwāddadočč* ont joué un rôle central dans l'accession au trône de rois tels qu'ʿEskəndər, Na'od et Ləbnā

Dəngəl.¹⁰² Il ne fait aucun doute que les *bəhtwāddadočč* étaient encore considérés, juste après la fin de notre période, comme une force stabilisatrice et protectrice cruciale au sein du royaume. Lorsque le *Sər'atā Māngəst* fut réécrit sous le règne de Šāršā Dəngəl (1563-1597), les rédacteurs observèrent : « après la disparition des *bitwodedotch*, le pays fut pillé et dévalisé par les Oromos. »¹⁰³

Une deuxième évolution notable au sein des fonctions judiciaires concerne un certain flou entre les fonctions militaires et civiles, ou plus précisément l'acquisition, par des fonctionnaires civils, de responsabilités militaires. Nous avons rencontré l'*azzaž* en tant que fonctionnaire judiciaire qui assistait le *gərri bəhtwāddād* à la cour suprême. Ils étaient également membres de jurys régionaux, du moins dans le *baḥer nəgaš*. Au début du XVI^e siècle, on entend parler de fonctions militaires attachées aux offices de *gerra azzaž* et de *qāññ azzaž* (c'est-à-dire *l'azzaž* de gauche et celui de droite). Le célèbre chef de Bali, le *gərri azzaž* Dəgālḥan, et le *qāññ azzaž* Yəshāq sont tous deux mentionnés dans une concession foncière du roi Ləbnā Dəngəl à la cathédrale d'Aksoum. Ils ont exercé les fonctions de chefs militaires et de gouverneurs régionaux. La complexité de la fonction *d'azzaž* réside dans son implication dans la juridiction de l'Église éthiopienne médiévale. Ils réglaient les litiges fonciers aux côtés du métropolitain.¹⁰⁴ De même, les *ḥədug-ras*, dont les fonctions au XIV^e siècle concernaient l'élevage d'animaux de bât pour la cour royale, se virent également confier des fonctions militaires au début du XVI^e siècle. Alvares rapporte que les *ḥədug-ras* menèrent une armée de régiments *čäwa* depuis le Təgray et la région de Bahər Nəgaš pour faire face à une rébellion menée par le frère du *gərad* de Hadiyya. Le *ḥədug-ras* avait également des responsabilités juridiques aux côtés du *bəhtwāddād*, et comme ce *dernier*, ses responsabilités ont probablement évolué pour renforcer la représentation royale dans les provinces et en assurer la supervision.

Troisièmement, certaines fonctions semblent avoir gagné en importance, même s'il se peut que les sources, plus abondantes à partir du milieu du XV^e siècle, en témoignent simplement de manière plus détaillée à cette époque. *L'aqqabe sā'at* était clairement un personnage éminent dès le début, étant le seul représentant des puissants monastères à la cour royale et (puisque le métropolitain était bien sûr un Coptes égyptien) le religieux éthiopien le plus haut placé dans l'administration. *L'aqqabe sā'at* semble être devenu un conseiller particulièrement proche du roi sous le règne de Zār'a Ya'əqob, peut-être en raison des difficultés que le roi rencontrait avec son *bəhtwāddād*. Chez Zār'a Ya'əqob

100 Beckingham-Huntingford, *Prester John*, 2:445.

101 Bouanga, « Le Damot », p. 189-190.

102 Taddesse Tamrat, *Église et État*, p. 286-296.

103 Bairu Tafla et Scholler, *Sər'atā Māngəst*, p. 39.

104 Deresse Ayenachew, « Le *kätäma* », 188-192, 226.

À sa mort en 1468, c'est *l'aqqabe sä'at* qui désigna lequel de ses fils lui succéderait, ayant été chargé de garder secrète la décision du roi avant sa mort :

Lorsque le roi Ba'ēda Maryam, fils de Zār'a Ya'ēqob, monta sur le trône, *l'aqqabe sä'at* Amḥa Šəyon, se tenant devant le siège impérial, s'adressa au peuple d'Éthiopie en reprenant les paroles de Zār'a Ya'ēqob : «Peuple d'Éthiopie, ce n'est pas de ma propre volonté, mais par ordre de Dieu, que je vous donne pour roi Bā'ēda Maryam. Mon seigneur Zār'a Ya'ēqob a prononcé ces paroles avant sa mort ; j'en témoigne devant les anges et les hommes, et si je mens, mon juge sera le Saint-Esprit.¹⁰⁵

Par la suite, *l'aqqabe sä'at* fit partie du conseil de régence du roi ʾEskəndər pendant sa minorité, puis de celle de son fils âgé de six mois. Alvares rapporte que *l'aqqabe sä'at* était le plus haut conseiller royal pour les affaires civiles jusqu'à la disparition de cette fonction au début du XVI^e siècle.¹⁰⁶

Les *šasäрге*, qui faisaient partie des juges de la Cour suprême, apparaissent également dans les sources comme des dignitaires de premier plan à partir du milieu du XVe siècle. Les chroniques de Zār'a Ya'ēqob et de Bā'ēdä Maryam les présentent comme des proches de la cour royale. Cette fonction semble avoir été héréditaire jusqu'à ce que Zār'a Ya'ēqob punisse ceux qui l'occupaient sous son administration : ils furent accusés d'avoir comploté pour transférer la dépouille de son père, le roi Dawit II, vers la nécropole royale nouvellement créée à Däbrä Näg^w ädg^w ad, en Amhara. À tout le moins, ce projet suggère l'implication du *šasäрге* dans les affaires royales au-delà de la sphère des questions purement judiciaires. Le roi Bā'ēdä Maryam, pour sa part, a chargé *le šasäрге* Marqos de parvenir à une réconciliation avec les gouverneurs rebelles de Šällämt, ce que Marqos a accompli avec succès.¹⁰⁷ Cette fonction diplomatique impliquait à nouveau le déploiement d'un fonctionnaire de la cour royale pour intervenir dans les provinces, suivant un schéma que nous avons observé chez d'autres fonctionnaires de cette période.

C'est finalement sous le règne de Ləbnä Dəngəl que les pages furent réorganisés et que leur effectif fut remanié. Ils furent répartis en quatre groupes. Les pages de la cour intérieure s'occupaient personnellement du roi et jouissaient d'un accès privilégié à sa présence. Les pages de la cour extérieure servaient d'intermédiaires entre le roi et les juges lors des procédures judiciaires, tandis que les pages de la table du roi et les pages de voyage supervisaient les tâches que leurs titres indiquaient. Alvares explique le changement majeur de personnel qui s'était produit à son époque, ainsi que ses raisons :

Les pages... étaient autrefois les fils des grands seigneurs et des nobles, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et comme on l'a dit, lorsque le Prêtre envoie chercher les grands seigneurs, il ne leur dit pas pourquoi ; et lorsque les fils des grands seigneurs servaient comme pages, ils avaient coutume de révéler ses secrets, et c'est pour cela qu'il les a renvoyés ; et les esclaves qui sont les fils de rois maures ou païens, qu'ils capturent [quotidiennement] lors des raids [menés par les hommes du Prêtre], servent comme pages d'intérieur. S'ils les trouvent aptes, ils les envoient en apprentissage sans qu'ils entrent à l'intérieur, et s'ils s'avèrent discrets et bons, ils les font entrer, et ils servent comme pages. Et les fils des grands seigneurs servent comme pages extérieurs, ainsi que comme pages chargés des rênes lorsqu'ils voyagent, et comme pages de cuisine, et ils n'entrent pas à l'intérieur (comme on le dit), et nous les avons vus.¹⁰⁸

105 Perruchon, *Chroniques de Zar'a Yä'eqôb*, p. 60 ; Taddesse Tamrat, « Abbots of Däbrä Hayq », p. 117.

106 Beckingham-Huntingford, *Prester John*, 1 : 270.

107 Ibid.

108 Ibid., 2: 463.

Alors qu'auparavant tous les pages étaient issus de familles aristocratiques, leur utilisation abusive des informations privilégiées auxquelles leur accès au roi leur donnait droit — ou, pourrait-on dire, leur loyauté partagée entre le roi et leurs propres lignées aristocratiques — a conduit à leur éviction des postes les plus intimes. Les pages extérieurs, ceux chargés des voyages et ceux de la cuisine restaient les enfants de grands seigneurs, mais les pages intérieurs — et cette distinction de rôle a peut-être accompagné le changement de personnel — étaient désormais recrutés parmi les peuples non chrétiens capturés lors de raids dans les régions voisines, dont la dépendance envers le roi serait absolue.

Les pages intérieurs constituent un exemple frappant de musulmans et d'adeptes de religions locales recrutés au sein de l'administration royale, et ce au niveau le plus intime. Mais ils ne sont pas le seul exemple. Les *čäwa* également, conçus comme des régiments royaux sans attache à une identité provinciale spécifique, étaient eux aussi issus de captifs d'origines diverses. On peut également rappeler le mariage de Zär'a Ya'eqob avec Əleni, membre de la lignée régnante de Hadiyya, qui a élevé une femme de naissance musulmane à la plus haute position accessible à une femme dans le royaume, et qui, en tant que régente du jeune

Au cours de ses dernières années, Ləbnä Dəngəl n'était pas seulement un administrateur, mais aussi le chef de facto de l'État chrétien. On observe ainsi, à divers égards, un processus d'intégration des peuples multiethniques d'Éthiopie au sein de l'administration salomonienne, résultat de la mise en œuvre pragmatique du développement politique du royaume médiéval d'Éthiopie.

*This project has received funding
from the EU's Horizon 2020
research and innovation programme
under Grant Agreement n° 726206*